

SANTÉ

PROFESSIONS DE SANTÉ

MINISTÈRE DE LA SANTÉ
ET DES SPORTS

Arrêté du 12 octobre 2009 portant nomination à l'Union nationale des professionnels de santé

NOR : SASS0931081A

La ministre de la santé et des sports et le ministre du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'Etat,

Vu le code de la sécurité sociale, notamment les articles L. 182-4 et R. 182-3-3 ;

Vu l'arrêté du 19 mai 2005 modifié portant nomination à l'Union nationale des professionnels de santé ;

Vu les propositions de l'Union des jeunes chirurgiens dentistes en date du 2 juillet 2009, de l'Union nationale des syndicats d'audioprothésistes français en date du 31 juillet 2009 et de la Confédération nationale des masseurs-kinésithérapeutes libéraux en date du 1^{er} septembre 2009,

Arrêtent :

Article 1^{er}

M. Jean-Denis ROCHE est nommé, en remplacement de M. Jean-Pierre BRENAS, membre suppléant de l'Union nationale des professionnels de santé au titre des représentants de l'Union des jeunes chirurgiens dentistes pour la période du mandat restant à courir.

Article 2

M. Gregory GERBAUD est nommé, en remplacement de Mme Francine BERTHET, membre suppléant de l'Union nationale des professionnels de santé au titre des représentants de l'Union nationale des syndicats d'audioprothésistes français et pour la période du mandat restant à courir.

Article 3

M. Xavier GALLO est nommé, en remplacement de M. Patrick SPILLMANN, membre suppléant de l'Union nationale des professionnels de santé au titre des représentants de la Confédération nationale des masseurs kinésithérapeutes libéraux et pour la période du mandat restant à courir.

Article 4

Le directeur de la sécurité sociale et le directeur général de la santé sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Paris, le 12 octobre 2009.

Pour les ministres et par délégation :

Le directeur de la sécurité sociale,
D. LIBAULT

Le directeur général de la santé,
D. HOUSSIN